

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE44

présenté par
Mme Saint-Paul, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Rigoureux travail d'introspection, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à supprimer une appréciation portée sur la qualité de la réflexion ayant conduit à l'élaboration du présent projet de loi. Cette appréciation est à la fois superflue et redondante avec la suite du propos, qui fait état d'un « réexamen approfondi » de notre modèle d'armées.